

## Aide juridique

# Québec maintient la hausse des seuils d'admissibilité

Première publication 25 février 2015 à 10h38



Recommander

5

Tweet

2

Par **Louis Gagné** | Agence QMI

Le **gouvernement Couillard** a annoncé mercredi qu'il maintenait l'**augmentation** des **seuils d'admissibilité** financière à l'**aide juridique** qui avait été annoncée par le **Parti québécois** lorsqu'il était au pouvoir.

Le seuil d'admissibilité à l'aide juridique gratuite pour un couple avec deux enfants passera de 26 737\$ à plus de 30 000\$ à compter du 1er janvier 2016. La hausse était initialement prévue le 1er juin 2015, mais l'état des finances publiques a incité le gouvernement à repousser de quelques mois son entrée en vigueur.

«Il s'agit d'une décision très difficile, mais responsable, en raison du présent contexte budgétaire et afin d'assurer la santé financière du régime», a déclaré dans un communiqué la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée.

Le gouvernement Marois avait annoncé au printemps 2013 une hausse de 30 % du seuil d'admissibilité à l'aide juridique. On estimait à l'époque que cette augmentation allait permettre à 525 000 personnes supplémentaires d'y avoir accès.

La mesure avait notamment pour objectif de s'assurer qu'une personne seule travaillant à temps plein au salaire minimum puisse bénéficier d'une assistance juridique gratuite.

Les seuils d'admissibilité a été gelés entre 1981 et 2006, alors que le salaire minimum a connu plusieurs augmentations au cours de la même période.

Partagez votre histoire

Copyright © 1998-2014 - Tous droits réservés. Une réalisation de TVA Interactif inc.

